

fiour, est nommé membre du conseil de curatelle en remplacement de M. Bonet, parti pour France.

ART. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 29 novembre 1868.

Signé : C^{te} DE LA RONCIERE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur p. i. f. f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : FOURNIER L'ETAÏNG.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N^o 515. — Par décision du Commandant Commissaire Impérial en date du 9 novembre 1868, les nommés Taavi a Tate et Papaïau a Tehura ont été nommés, le premier mutoi à cheval du district d'Afaahiti, le second mutoi à pied du district de Pare.

N^o 516. — Par ordre du Commandant Commissaire Impérial en date du 14 novembre 1868, M. Bès, lieutenant de vaisseau, a été nommé résident de Moorea, pour compter du 31 octobre 1868.

Cet officier comptera sur le rôle supplémentaire de l'avis à vapeur *D'Entrecasteaux*, à partir du 16 novembre 1868.

N^o 517. — Par ordre du Commandant Commissaire Impérial en date du 16 novembre 1868, M. Müller, enseigne de vaisseau auxiliaire, a été débarqué du transport *Chevert*, et embarqué en subsistance sur le transport *Dorado* jusqu'à l'arrivée de l'avis *Gunchen*.

N^o 518. — Par ordre du Commandant Commissaire Impérial en date du 26 novembre 1868, M. Eyraud des Vergnes, lieutenant de vaisseau, a été nommé résident des îles Marquises ; il remplira également les fonctions de juge de paix et d'officier de l'état civil.

Cet officier débarquera du transport à voiles *Dorado* du jour de son arrivée aux Marquises, pour compter à la même date sur l'avis à vapeur *D'Entrecasteaux*.